

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11942
26 janvier 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : amendement
au projet de résolution publié sous la cote S/11940

Insérer le nouveau paragraphe 3 ci-après immédiatement après le paragraphe 2 du dispositif et renuméroter en conséquence les paragraphes 3 et 4 du dispositif

"3. Réaffirme les principes et dispositions de ses résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et déclare que rien dans les dispositions qui précèdent de la présente résolution ne prévaut sur eux."

